

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 avril 2009

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

N° CP-2009-6-5-1

Service consulté

**PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DU
HAUT-RHIN ET LA VILLE DE MULHOUSE – AVENANT ANRU :
4ème PROGRAMMATION DES AIDES**

Résumé : Quatrième programmation des aides à la Ville de MULHOUSE : une opération structurante à inscrire dans l'avenant au partenariat pour l'investissement 2006-2008 entre le Département du HAUT-RHIN et la Ville de MULHOUSE pour un montant de 322 901,00 Euros.

Par délibération en date du 9 décembre 2005 (rapport n° 2006/I – 11^e/01), le Conseil Général a décidé de renouveler le partenariat pour l'investissement avec la Ville de MULHOUSE pour la période 2006-2008 et a donné délégation à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif et programmer les opérations qui en découlent. Un avenant à la convention pour les années 2006-2008 prévoit que les opérations relevant du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de MULHOUSE pourront être présentées jusqu'au 31 décembre 2010.

La Ville de MULHOUSE a justifié du démarrage d'une nouvelle opération structurante qu'elle compte réaliser pendant les années 2009 et 2010.

Cette opération est la suivante :

Restructuration de la Maison de la Culture Populaire Cité (PRU)

La Ville a acquis les bâtiments de la Maison de la Culture Populaire (MCP) Cité dans le quartier Briand en 2008 afin de les réhabiliter et d'étendre leur utilisation. Le programme de travaux comprend la remise aux normes de sécurité des locaux existants à destination du Centre Social Lavoisier et des manifestations de quartier ainsi que la création d'un accueil périscolaire.

Les travaux ont pour objectif de maintenir la cohésion sociale du quartier en pérennisant les activités de la MCP à destination des associations et des habitants, et en les étendant.

La restructuration de la MCP s'inscrit dans le Programme de Rénovation Urbaine contractualisé avec l'ANRU, et donc bénéficie à ce titre de la possibilité de report d'engagement jusqu'au 31 décembre 2010.

Le montant de l'opération est estimé à 1 291 605,00 € HT et l'aide financière du Conseil Général sollicitée s'élève à **322 901,00 €** (25 %).

Notons que la Ville de Mulhouse assure la totalité de la maîtrise d'ouvrage des travaux. La CAMSA verse à la Ville une participation financière correspondant à un montant de 70 297,00 € (soit 5,44 %) pour les investissements inhérents aux locaux périscolaires, qui relèvent de sa compétence. La Ville de Mulhouse a présenté la participation financière de la CAMSA dans sa part d'autofinancement du projet, ce qui porte la participation financière de la Ville à 341 824,00 € (soit 26,46 %) afin de lui permettre de demander une subvention au Conseil Général sur la base d'un taux de 25 %.

Il vous est **proposé de considérer la participation de la Ville de Mulhouse et de la CAMSA comme constituant l'effort net du Territoire** sur ce dossier adopté en Commission de l'Aménagement et de la Territorialité du 20 février 2009. En effet, la participation de la CAMSA correspond à la délégation de sa compétence « périscolaire » sur cette opération.

Il vous est demandé d'approuver la programmation de cette opération dans le cadre du partenariat pour l'investissement avec la Ville de MULHOUSE pour un montant total de **322 901,00 €**, ce qui porte à 4 894 005 € le montant déjà imputé sur la dotation de 6 000 000 € prévue pour la période 2006-2008 avec la Ville de MULHOUSE.

L'inscription se fera sur l'opération 2009 – F232 – 665 - 2832 – Chapitre 204 – Fonction 71- Nature 20414 – Partenariat Ville de MULHOUSE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 AVRIL 2009

**Partenariat pour l'investissement avec les grandes villes
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PIV03134	MULHOUSE P08-Restructuration de la Maison de la Culture Populaire Cité	1 291 605,00	25%	322 901,00
			Total	322 901,00